

# REGLEMENT D'USAGE DE LA MARQUE OASIS

---

## 1. Préambule

---

Créée en 2007, l'Association Colibris se mobilise pour la construction d'une société écologique et humaine. Dans ce cadre, l'Association Colibris a développé le projet Oasis (ci-après le « **Projet Oasis** » ou le « **Projet** »).

Le Projet Oasis désigne l'ensemble des actions de l'Association Colibris qui visent à faire connaître, valoriser, mettre en lien et soutenir l'ensemble des « *oasis* » (ci-après « **Oasis** »), qu'elles soient en création ou déjà existantes, qui forment le réseau Oasis (ci-après le « **Réseau Oasis** »).

Les Oasis sont les lieux recensés dans une base de données hébergée sur un site partagé entre l'Association Colibris et la Coordonnée nationale de l'habitat participatif, à l'adresse suivante : basededonnees-habitatparticipatif-oasis.fr.

Ces lieux se reconnaissent a priori dans 5 valeurs clés à l'origine du Réseau Oasis :

- la souveraineté alimentaire,
- la sobriété énergétique,
- la gouvernance partagée,
- la mutualisation, et le partage de biens et de services
- et enfin l'ouverture sur l'extérieur.

La communauté Oasis (ci-après la « **Communauté** » ou « **Communauté Oasis** ») inclut tous ceux qui contribuent à la mission du Projet défini par l'Association Colibris. Elle inclut aussi bien l'ensemble du Réseau Oasis que des organisations thématiques, des groupes d'utilisateurs, des citoyens sympathisants du Projet Oasis et l'ensemble des membres de l'Association Colibris.

La réputation qui est associée à la marque Oasis (ci-après la « **Marque Oasis** » ou la « **Marque** ») est le résultat de l'expérience de nombreuses Oasis qui incarnent des valeurs d'écologie, d'autonomie et de partage, et le fruit du travail de valorisation, de mise en réseau et de soutien de l'Association Colibris vis-à-vis de ces lieux.

Afin de préserver la réputation créée par l'Association Colibris et par la Communauté, l'Association Colibris a élaboré ce règlement d'usage de la Marque (ci-après le « **Règlement** »), en veillant à ce que toutes les utilisations de la Marque soient cohérentes avec la mission du Projet Oasis, promeuvent le concept d'Oasis et respectent les valeurs partagées par le Réseau Oasis.

Afin de faciliter considérablement le partage de connaissances et la création de biens communs, ce Règlement vise à atténuer les obstacles de la licence d'utilisation de la Marque Oasis et a pour mission de faciliter l'appropriation de la Marque par les membres de la Communauté.

Le Règlement introduit quelques exemples d'utilisations autorisées de la Marque ou de déclinaisons. Par exemple, elle donne aux membres de la Communauté le droit d'utiliser des logos qui seraient créés par l'Association Colibris pour le Réseau Oasis. Elle permet également aux membres de la Communauté d'utiliser la Marque Oasis pour des événements, des travaux de promotion ou pour qualifier des lieux appartenant au Réseau Oasis.

# Définitions

<b>Annexe</b>	Désigne les annexes au Règlement qui en font partie intégrante ;
<b>Association Colibris</b>	Désigne l'Association loi 1901 reconnue d'intérêt générale sise 18-20 rue Euryale Dehaynin - 75019 Paris (France), propriétaire exclusif de la Marque ;
<b>Communauté</b>	Inclut l'ensemble des contributeurs à la mission du Projet défini par l'Association Colibris, en ce compris le Réseau Oasis ainsi que des organisations thématiques, des groupes d'utilisateurs, des citoyens sympathisants du Projet Oasis et l'ensemble des membres de l'Association Colibris ;
<b>Marque</b>	Désigne la marque européenne « Oasis » n° [●], déposée le [●] par l'Association Colibris, telle que reproduite <b>Annexe 1</b> ;
<b>Oasis</b>	Désigne un des lieux recensés sur le site basedonnees-habitatparticipatif-oasis.fr qui respectent les 5 valeurs clés à l'origine du Réseau Oasis, à savoir la souveraineté alimentaire, la sobriété énergétique, la gouvernance partagée, la mutualisation et le partage de biens et de services et enfin l'ouverture sur l'extérieur ;
<b>Projet Oasis ou Projet</b>	Désigne l'ensemble des actions de l'Association Colibris qui visent à faire connaître, valoriser, mettre en lien et soutenir l'ensemble des « oasis », qu'elles soient en création ou déjà existantes ;
<b>Règlement</b>	Désigne le présent règlement d'usage en ce compris ses Annexes ainsi que toute modification ultérieure ;
<b>Réseau Oasis</b>	Constitue l'ensemble des lieux recensés dans une base de données hébergée sur le site basedonnees-habitatparticipatif-oasis.fr ;
<b>Utilisateur</b>	Désigne toute personne physique ou morale habilitée à utiliser la Marque en application du Règlement.

## 2. Objet

---

Le Règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation de la Marque par l'Utilisateur.

Le Règlement ne donne aucun droit exclusif d'usage de la Marque au profit d'un Utilisateur et la Marque demeure la propriété exclusive de l'Association Colibris.

Tout usage de la Marque vaut acceptation formelle des dispositions du Règlement.

Seul l'Utilisateur peut apposer la Marque conformément aux modalités d'utilisation définies ci-après.

## 3. À quel type d'utilisation de la Marque s'applique ce Règlement ?

---

Le Règlement s'applique à tout type d'utilisation de la Marque.

Il est avant tout destiné à faciliter l'utilisation de la Marque par les membres de la Communauté, qu'ils soient des personnes physiques ou morales.

La Marque ne doit être utilisée que pour des activités qui promeuvent ou concourent à la mission du Projet Oasis, c'est-à-dire de « *faciliter la création et le développement de lieux écologiques, participatifs et solidaires appelés oasis* ».

La Marque ne doit pas être utilisée de manière trompeuse pour commercialiser les produits de tiers, ne partageant pas les valeurs du Projet Oasis, car cela induirait en erreur les membres de la Communauté.

Les Utilisateurs qui sont membres de la Communauté Oasis peuvent utiliser la Marque car ils partagent une mission commune qui consiste à faciliter la création et le développement des lieux appelés « *Oasis* », partout en France, dans le respect des valeurs fondamentales de la mise en réseau de ces lieux.

L'Utilisation de la Marque peut également intervenir dans le cadre de la promotion des sites et de la mission du Projet Oasis.

A titre d'exemple, ces auteurs et scénaristes peuvent souhaiter utiliser la Marque dans leurs livres et leurs films. De même, d'autres sociétés peuvent souhaiter réutiliser le contenu lié aux sites de l'Association Colibris dans leurs applications web ou mobiles ou dans des publications.

Ils y sont autorisés s'ils veillent à ce que le public ne soit pas induit en erreur quant à la source de ces travaux : la Marque doit être systématiquement associée à son propriétaire, ou, à tout le moins ne pas laisser de doute possible quant à son origine.

De manière générale, l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser la Marque à des fins polémiques, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, à ne pas associer la Marque à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l'Association Colibris, et au Projet Oasis, ou leur être préjudiciable.

## 4. Comment utiliser la Marque Oasis ?

---

Toute utilisation de la Marque pour faire référence directement au Projet Oasis de l'Association Colibris, aux membres de la Communauté, ou aux lieux du Réseau Oasis est autorisée.

La Marque peut être utilisée comme substantif, par exemple « *les Oasis sont excellentes* », ou adjectif par exemple « *le Projet Oasis est remarquable* ».

Dans le cadre du Projet Oasis, l'Association Colibris peut utiliser la Marque sur ses sites internet et créer des déclinaisons, des noms et des logos reprenant la Marque (par exemple : compagnon oasis, festival oasis...), et notamment :

- [www.colibris-lemouvement.org](http://www.colibris-lemouvement.org)
- [www.colibris-universite.org](http://www.colibris-universite.org)
- [www.colibris-lafabrique.org](http://www.colibris-lafabrique.org)
- [www.colibris-laboutique.org](http://www.colibris-laboutique.org)
- [www.lechantdescolibris.fr](http://www.lechantdescolibris.fr)

- [www.colibris-outilslibres.org](http://www.colibris-outilslibres.org)
- [www.olibris.cc/oasis](http://www.olibris.cc/oasis)
- [www.colibris-wiki.org](http://www.colibris-wiki.org)
- ...

L'Utilisateur peut reproduire la Marque telle que déposée et ses déclinaisons nouvelles seulement si ces dernières ont fait l'objet d'une utilisation préalable par l'Association Colibris sur ses sites internet.

La Marque ne peut être utilisée que dans sa forme complète et sans recomposition et/ou déclinaison nouvelle, sauf autorisation écrite préalable de l'Association Colibris ou utilisation préalable par l'Association Colibris sur ses sites internet.

La Marque peut être utilisée pour signaler le partage de valeurs ou pour signaler l'appartenance au Réseau Oasis de l'Association Colibris, mais il est demandé de faire en sorte que l'utilisation ne suggère aucun lien de subordination ni une approbation quelconque de l'Association Colibris des contenus d'un document ou d'un site sur lequel la Marque est reproduite.

Les logos reproduisant la Marque ne pourront être modifiés qu'avec l'autorisation écrite, expresse et préalable de l'Association Colibris.

Dans la mesure du possible, dès la première utilisation de la Marque, et dans les cas nécessitant une demande d'autorisation, il est encouragé d'inclure cet avertissement :

*« Oasis est une marque collective de l'Association Colibris qui protège l'ensemble des lieux appartenant au Réseau Oasis. L'utilisation de cette Marque nous a été ponctuellement permise par l'Association Colibris ».*

## 5. Quand pouvons-nous utiliser la Marque sans le demander ?

---

L'Utilisateur peut reproduire la Marque, ou des déclinaisons qui auraient déjà été présentées sur les sites de l'Association Colibris.

La Marque peut en effet se décliner en différentes activités ou appellations liées à la Communauté : compagnons oasis, festival oasis, mooc oasis...

Tout Utilisateur autre qu'un membre de l'Association Colibris peut utiliser la Marque sans le demander préalablement dans les cas suivants :

- Pour qualifier ou promouvoir un lieu appartenant au Réseau Oasis qui serait signalé sur la base de données commune habitat participatif et oasis accessible à l'adresse suivante : <https://www.basededonnees-habitatparticipatif-oasis.fr/wakka.php?wiki=PagePrincipale>. Ce lieu peut ainsi adjoindre/accoler la Marque à son nom ;
- Pour des événements qui visent à promouvoir la mission du Projet Oasis de l'Association Colibris ou le développement d'Oasis. Il peut s'agir d'événements tels que des rassemblements de membres de la Communauté, des journées contributives, des rencontres festives, des portes ouvertes de lieux appartenant au Réseau Oasis...

Cette clause ne permet cependant pas d'utiliser la Marque pour des levées de fonds qui ne seraient pas directement destinées au mouvement de l'Association Colibris, sauf autorisation spéciale de l'Association Colibris.

- Pour faire connaître les sites de l'Association Colibris tant qu'il est clair qu'il ne s'agit pas d'une mission ou d'un travail pour le compte et/ou au nom de l'Association Colibris.

Les logos créés dans le cadre du Projet Oasis peuvent être utilisés librement par les membres du Réseau Oasis. Cependant, l'Utilisateur s'interdit expressément de déposer à un quelconque titre, et/ou de réserver, un nom de domaine similaire ou identique, à la Marque que le signe et/ou le nom de domaine en cause soit ou non susceptible d'engendrer une confusion dans l'esprit du public.

La Communauté Oasis souhaite s'assurer que chaque logo restera disponible pour tous les bénéficiaires envisagés au départ.

## 6. Quelles utilisations nécessitent une autorisation ?

---

Or les cas limitativement prévus à l'Article 5 du Règlement, l'Association Colibris devra préalablement autoriser l'utilisation de la Marque.

L'autorisation ou licence sur la Marque devra être préalable, écrite et signée par une personne explicitement mandatée au sein de l'Association Colibris.

Les utilisations suivantes nécessitent une autorisation :

- La création d'objets et/ou de produits dérivés sur lesquels la Marque est apposée (vêtements, fonds d'écran...) dans le but d'être vendus ou offerts ;
- La proposition de services payants ou gratuits dans les domaines du Projet Oasis (accompagnements, outils numériques...);
- La création de personnes morales (associations ou entreprises) qui se donneraient une mission par rapport à des lieux ou à un réseau de lieux (accompagnements, outils...);
- L'enregistrement ou l'utilisation d'un nom de domaine qui contient le terme « oasis ». Tout enregistrement pouvant induire en erreur les membres de la Communauté Oasis est interdit ;
- Un événement public ou privé qui utilise la Marque, pour l'une des activités couvertes par la Marque, sans être directement lié à la mission du Projet Oasis ou directement organisé par l'Association Colibris ou l'un des lieux appartenant au Réseau Oasis ;

Si l'Association Colibris vous concède une licence de Marque, celle-ci ne sera applicable qu'aux événements particuliers sur lesquels a porté votre demande. Chaque événement devra faire l'objet d'une autorisation spéciale ou licence d'utilisation de la Marque concédée par l'Association Colibris ;

- Une publication qui reproduit la Marque, or les cas prévus à l'Article 5, en particulier si le terme « oasis » apparaît dans un titre, un sous-titre, un slogan... Si vous obtenez une licence de Marque,

elle ne s'appliquera qu'à la publication particulière qui a fait l'objet de votre demande. Vous devrez demander une nouvelle licence si vous souhaitez faire une autre publication.

- Un film, un épisode de programme télévisé ou une production en ligne. Si vous obtenez une licence sur la Marque, elle ne s'appliquera qu'au film, épisode de programme télévisé ou production en ligne qui fait l'objet de votre demande. Vous devrez demander une nouvelle licence si vous souhaitez tourner un autre film ou épisode de programme télévisé.

Lors d'une utilisation de la Marque, il est demandé de le faire uniquement pour présenter le Projet qui aura été accepté par l'Association Colibris. Sauf autorisation particulière, écrite et explicite, il ne doit pas être créé l'impression que votre projet est de quelque manière que ce soit approuvé, soutenu ou parrainé par l'Association Colibris, ou fait partie des actions de l'Association Colibris.

## 7. Quelles sont les utilisations interdites ?

---

Afin de protéger la réputation de l'Association Colibris et de l'ensemble des lieux appartenant au Réseau Oasis, il est formellement interdit d'utiliser la Marque dans les cas suivants :

- Pour promouvoir un projet immobilier lucratif qui n'a pas été autorisé à figurer sur la base de données des oasis et habitats participatifs (c'est-à-dire n'appartenant pas au Réseau Oasis) ;
- Pour promouvoir un concept immobilier, un promoteur immobilier, qui poursuivrait un autre but que celui du Projet Oasis ou des fins purement commerciales ;
- Pour désigner une personne morale ou un projet qui contredirait les valeurs du Projet Oasis.

Il est interdit de créer un site qui imite l'apparence d'un site de l'Association Colibris lié au Projet Oasis.

Si vous avez une bonne raison de créer un site dit « *miroir* », ou pour toute question relevant du droit d'utilisation de la Marque, veuillez nous contacter à l'adresse [oasis@colibris-lemouvement.org](mailto:oasis@colibris-lemouvement.org).

## 8. Le signalement des utilisations abusives de la Marque

---

Nous souhaitons lutter contre les utilisations abusives de la Marque.

Si vous constatez que la Marque a été utilisée d'une quelconque manière susceptible de constituer un abus, ou de contrevenir au Règlement, merci de nous envoyer un courriel à [oasis@colibris-lemouvement.org](mailto:oasis@colibris-lemouvement.org).

Nous pouvons révoquer le droit d'utilisation de la Marque dans le cadre de cette politique à tout moment en adressant un avis, de quelque manière que ce soit, si nous déterminons que l'utilisation est incompatible avec la mission ou est susceptible de nuire au mouvement de l'Association Colibris ou aux membres du Réseau Oasis.

## 9. Responsabilités et Garanties

---

L'Utilisateur est seul responsable des conséquences directes ou indirectes qui pourraient résulter de son exploitation de la Marque.

Les Utilisateurs s'engagent à respecter le Règlement à tout moment et à utiliser la Marque et/ou les futurs logos reprenant la Marque, suivant les modalités définies par l'Association Colibris.

Toute violation du Règlement pourrait entraîner la remise en cause de la licence concédée par l'Association Colibris sur la Marque.

En cas de non-respect par les Utilisateurs du Règlement ou de la loi en vigueur, l'Association Colibris se réserve le droit d'agir en justice pour faire valoir ses droits.

Aucune stipulation du Règlement ne doit être interprétée comme conférant aux Utilisateurs un droit ou titre sur la Marque et/ou les futurs logos reprenant la Marque.

Les Utilisateurs sont informés et acceptent que l'Association Colibris se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'interrompre, de suspendre, d'annuler et/ou de modifier l'autorisation qui leur a été concédée sur la Marque et/ou les futurs logos reprenant la Marque et de procéder à des modifications ou des suppressions sur la Marque et/ou les futurs logos reprenant la Marque sans que cela ne puisse engager sa responsabilité à l'égard des Utilisateurs.

En considération du caractère gratuit de l'autorisation concédée par l'Association Colibris, cette dernière ne donne aucune garantie, implicite ou explicite, aux Utilisateurs.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de l'Association Colibris par un tiers, du fait de l'utilisation non conforme de la Marque par l'Utilisateur, ce dernier s'engage à en supporter tous les frais et charges en lieu et place de l'Association Colibris.

## 10. Révision et traduction de la politique de Marque

---

Le Règlement pourra être mis à jour et modifié à tout moment par l'Association Colibris.

Les nouvelles stipulations entreront en vigueur lors de la mise en ligne du nouveau Règlement.

Dans la mesure du possible, l'Association Colibris informera les Utilisateurs des changements du Règlement.

Les changements majeurs du Règlement feront l'objet de décisions au sein d'une instance créée dans le Projet Oasis, par exemple le comité de coopération du Projet Oasis.

Pour les modifications mineures ou les modifications imposées par la loi, l'Association Colibris se réserve le droit de modifier seule le Règlement. Les changements mineurs incluent les corrections linguistiques, les modifications administratives ou les corrections de déclarations inexactes.

Cette section ne s'applique pas au résumé simple et aux textes de communication sur ce Règlement qui peuvent toujours être révisés sans préavis.

N'hésitez pas à contacter l'Association Colibris à l'adresse [oasis@colibris-lemouvement.org](mailto:oasis@colibris-lemouvement.org), si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit conforme à cette politique ou aux lois françaises en matière de marques.

## 11. Loi applicable et juridiction compétente

---

Le Règlement est soumis à la loi française, quel que soit le lieu d'utilisation de la Marque par l'Utilisateur. Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement sera porté devant tout tribunal compétent.

SI APPLICABLE, TOUT DIFFEREND RELATIF A LA VALIDITE, A L'INTERPRETATION OU A L'EXECUTION DU REGLEMENT SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS, ET CE, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.